

BUDGET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE : CONTINUER LE DÉBAT POUR LE RENDRE PLUS JUSTE ET SUSPENDRE LA RÉFORME DES RETRAITES

Depuis mardi, l'Assemblée nationale examine le projet de budget de la Sécurité sociale pour l'année 2026 (PLFSS 2026). **Grâce à leur mobilisation, les député·es socialistes et apparenté·es ont obtenu plusieurs avancées dans la partie « Recettes » :**

- Le dégel du barème de la CSG applicable aux pensions de retraites et aux indemnités chômage, ce qui évitera une augmentation des cotisations sur les retraités et les chômeurs et qui préservera donc leur pouvoir d'achat ;
- La suppression de la réduction des exonérations de cotisations sociales sur certains compléments de salaire (chèques vacances, tickets restaurant, etc.), ce qui protègera le pouvoir d'achat des salariés ;
- Le maintien des aides à l'embauche dans les territoires d'outre-mer (« LODEOM »), ce qui préservera l'attractivité et la compétitivité de nos territoires dits ultramarins ;
- Le blocage de l'augmentation des cotisations sur les apprentis, ce qui protègera le pouvoir d'achat des jeunes travailleurs ;
- La suppression de la création d'une taxe sur les contrats des complémentaires santé, ce qui protègera les malades.

De plus, afin de financer la Sécurité sociale et la suppression du « musée des horreurs » (avec l'année blanche notamment) de la partie « Dépenses », **les député·es socialistes et apparenté·es ont obtenu une rupture majeure dans la politique d'Emmanuel Macron depuis 2017, avec l'augmentation de la CSG (contribution sociale généralisée) et donc de la « flat tax » sur les revenus du capital**, qui pèsera uniquement sur les ménages les plus riches, et qui dégagera 2,8 milliards d'euros de recettes nouvelles.

Il est tout à fait possible de trouver des recettes nouvelles reposant sur le monde de la finance et les plus hauts revenus. Lors de la navette parlementaire, nous continuerons à porter ces combats afin de dégager des recettes supplémentaires pour rendre le projet de budget 2026 plus juste sans dégradation des comptes de la Sécurité sociale.

Comme l'année dernière, les député·es socialistes et apparenté·es font ainsi le choix de voter pour la partie Recettes du projet de budget de la Sécurité sociale. **Ce vote n'est pas un vote pour le budget, il est un vote pour la poursuite du débat afin de revenir sur le « musée des horreurs » du gouvernement** car, en raison de la loi organique, l'adoption de cette partie « Recettes » est nécessaire pour aller examiner la partie « Dépenses ».

Si la partie « Recettes » avait été rejetée, **c'est le projet de budget de la Sécurité sociale initial du Gouvernement qui aurait été transmis au Sénat avec :**

- Le gel des prestations sociales et des pensions de retraite ;
- Le doublement des franchises et des participations forfaitaires ;
- Des coupes budgétaires sur l'hôpital, les EHPAD, les crèches, etc.

Enfin, une nouvelle fois, l'Assemblée nationale n'aurait pas pu débattre et voter sur la suspension de la réforme des retraites.

Depuis le début des débats budgétaires, les député·es socialistes et apparenté·es ont choisi d'être utiles à la vie des Françaises et des Français, des malades, des précaires, des retraités, des classes populaires et moyennes. Notre mobilisation avec l'ensemble de la gauche dans les prochains jours **nous permettra de répondre aux revendications des partenaires sociaux qui se sont fortement mobilisés dans la rue** à la rentrée contre le « musée des horreurs » du budget de la Sécurité sociale.